Mes coordonnées

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Tél. domicile : .....

Tél. portable : .....

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels. Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Date : .....

Signature :

Questionnaire à retourner sous enveloppe à l'attention du CCAS—Mairie de Bois d'Ennebourg
(Toutes ces données restent confidentielles)

L'EDITO	*1*
Les commissions	*2*
Henri CABOT	*3*
André RAULT	*3*
Bien vivre ensemble	*4*
Des masques à votre disposition...	*5*
Restons connectés	*6*
État civil	*7*
Chenilles processionnaires	*8-9*
Cavités souterraines	*9*
Vie locale	*10*
Informations travaux	*11*
SIVOM	*12*
CCAS	*13-16*

Rédaction :
Commission
Information
& Communication

Commune de
Bois d'Ennebourg

Bonjour à tous,

Suite aux élections du mois de Mars, vous avez renouvelé votre confiance à notre équipe dès le premier tour et je vous en remercie.

Après cette longue période de confinement que nous venons de vivre, le Conseil Municipal a enfin pu se réunir de nouveau le 25 Mai à 20h30 à la salle des fêtes à huis-clos du fait des obligations sanitaires.

La composition du conseil municipal est :
Nathalie BEAURAIN, Stéphane BOUCHER, Gilles CABOT, Sylvain CORDIER, Michel DECHAMPS, Cédric HOUSSIER, Sophie LAMME, Carole MARQUES, Daniel MERAY, Pascal POULIQUEN, Bénédicte RENARD, Laurent SOLER, Rémy TOUTAIN, Gaëtan TREGUIER, Nicolas TURPIN.

Lors de cette réunion, il a été procédé à l'élection du Maire ainsi que des 4 Adjoints.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a accordé sa confiance à:
Laurent SOLER, Maire
Daniel MERAY, 1er Adjoint en charge des travaux.
Cédric HOUSSIER, 2ème Adjoint en charge des finances.
Sophie LAMME, 3ème Adjointe en charge des fêtes et cérémonies.
Stéphane BOUCHER, 4ème Adjoint en charge de la vie scolaire.
Je les remercie pour leur confiance renouvelée pour ces prochaines années.

Je tenais à vous remercier, aussi, pour votre sérieux pendant cette période de confinement, inédite pour tous, qui a montré que la grande majorité des habitants de la commune a su respecter ces deux mois de restrictions et qui a permis d'accroitre la solidarité entre voisins.
Nous allons dans ce journal essayer de résumer les évènements de ces derniers mois à Bois d'Ennebourg et se projeter sur les mois qui viennent.

Je tenais à relever 2 évènements majeurs que nous développerons dans le journal mise à part le déconfinement:

- L'envahissement des chenilles processionnaires.
- La disparition pendant cette période de confinement de M. Henri CABOT, ancien maire de notre commune entre 1971 et 1989, ainsi que de M. André RAULT, porte drapeaux de notre commune depuis 30 ans.

Les commissions et leurs membres

Les commissions internes

Budget
C. Houssier
N. Beaurain
S. Boucher
S. Lamme
L. Soler

CCAS
L. Soler
C. Marques
B. Renard
N. Beaurain
R. Toutain
K. Jacquart-Boucher
B. Courtois
G. Cordier
C. Valot

Travaux
D. Méray
C. Houssier
G. Cabot
L. Soler
R. Toutain
P. Pouliquen

Urbanisme
L. Soler
N. Beaurain
B. Renard
S. Lamme
D. Méray

Vie locale
S. Lamme
C. Marques
P. Pouliquen
B. Renard
S. Boucher

Commission Communale des Impôts Directs
N. Beaurain
S. Boucher
G. Cabot
S. Cordier
M. Déchamps
S. Lamme
C. Houssier (Suppl.)
C. Marques (Suppl.)
D. Méray (Suppl.)
M. Ader (Suppl.)

Information Communication
C. Houssier
L. Soler
C. Marques
D. Méray

Appel d'offres
D. Méray
C. Houssier
G. Cabot
L. Soler
R. Toutain
P. Pouliquen

Les commissions externes

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
L. Soler
S. Boucher
S. Lamme
G. Cabot

Communauté de Communes Inter-Caux Vexin
L. Soler
D. Méray

Syndicat Départemental d'Énergie
D. Méray
C. Houssier

Syndicat pour l'eau et l'assainissement (SIAEPA)
G. Tréguier
N. Turpin
S. Cordier

Défense
N. Turpin
P. Pouliquen

Entente Intercommunale (ex-syndicat des collèges)
S. Boucher
P. Pouliquen

AIPA (Association pour les soins infirmiers aux personnes âgées)
C. Marques

Trombinoscope

BEAURAIN Nathalie 52 ans
Agricultrice

BOUCHER Stéphane 53 ans
Ingénieur Technico-Commercial

CABOT Gilles 56 ans
Enseignant-Chercheur

CORDIER Sylvain 38 ans
Gestionnaire d'Équipements Routiers

DECHAMPS Michel 65 ans
Retraité

HOUSSIER Cédric 50 ans
Ingénieur Informatique

LAMME Sophie 48 ans
Agricultrice

MARQUES Carole 53 ans
Assistante Sociale

MERAY Daniel 69 ans
Retraité

POULIQUEN Pascal 59 ans
Policier

RENARD Bénédicte 52 ans
Aide aux enfants en situation de handicap

SOLER Laurent 50 ans
Musicien

TOUTAIN Rémy 61 ans
Agent d'Entretien

TREGUIER Gaëtan 39 ans
Avocat

TURPIN Nicolas 48 ans
Enseignant

Formulaire de demande d'inscription sur la liste des personnes vulnérables

Ma situation

Vous êtes :

❑ Seul(e)

❑ En couple

Vous déplacez vous facilement ?

❑ Oui

❑ Non

Et votre conjoint(e) ?

❑ Oui

❑ Non

Êtes-vous entouré(e) ?

❑ Oui

❑ Non

Si oui,

❑ Fréquemment (1fois et plus par semaine)

❑ Occasionnellement (entre 1 fois par semaine et 1 fois par mois)

❑ Rarement (moins d'1 fois par mois)

Par

❑ Voisins

❑ Famille

❑ Amis

Êtes-vous absent durant l'été ?

❑ Oui

❑ Non

Bénéficiez-vous d'un des services suivants ?

❑ Aide-ménagère

❑ Garde à domicile

❑ Portage des repas à domicile

❑ Soins à domicile

❑ Télé-assistance

Coordonnées de l'association ou de la personne :

.....

.....

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

.....

.....

(Merci de compléter le verso) …/...

Coupon-réponse : Portage des repas à domicile

Êtes-vous intéressé par le portage des repas à domicile :

Ponctuellement ? ❑ OUI ❑ NON

Régulièrement ? ❑ OUI ❑ NON

Nom : .....

Fêtes de Noël

Nous nous étions retrouvés en décembre dernier autour d'un « thé-goûter musical » pour la distribution des colis de Noël destinée aux habitants de plus de 65 ans. Cette année nous vous offrirons 80 colis mais la distribution en sera modifiée pour respecter les gestes barrières. Un coupon réponse vous sera distribué.

CLIC : Animateur de lien social pour les personnes âgées

Ce dispositif expérimental de prévention s'inscrit dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées (plus de 60 ans, n'ayant pas ou peu d'entourage familial, ayant des problèmes de mobilité...). Selon les besoins l'animateur propose des actions individuelles (visite de courtoisie, sortie…) et/ou des actions collectives (table d'hôtes, café rencontres…). de la personne, L'accompagnement s'effectue dans la convivialité et la bienveillance en s'attachant particulièrement à la notion de lien social et en mobilisant des acteurs qu'ils soient professionnels ou bénévoles. Pour les personnes intéressées, nous recherchons actuellement des bénévoles pour accompagner les actions mises en place. Pour toute question, prenez contact avec **Cindy ADDE, animatrice du lien social au CLIC de Buchy Clères Darnétal au 07.85.39.38.74.**

Votre avis nous intéresse ! Le portage de repas à votre domicile

Afin d'étudier au mieux la mise en place d'un service de portage des repas à votre domicile, nous souhaitons connaître le nombre de personnes intéressées.

A priori, la fourchette de prix se situerait entre 8€ et 10€ par jour pour le repas du midi et du soir

Merci de découper-compléter le coupon-réponse en bas de page suivante et de le retourner en mairie.
Votre réponse ne constitue pas un engagement, mais elle nous est nécessaire pour préparer un appel d'offres.
Merci de votre participation.

Décès de Henri CABOT

Monsieur Henri CABOT est né le 21 septembre 1936 à Beaumont Le Roger .Il est décédé le 11/04/2020.

Monsieur Cabot a été maire de la commune de Bois d'Ennebourg de 1971 à 1989. Pendant ces trois mandats il a été à l'origine de beaucoup de projets qui structurent aujourd'hui encore notre village.
Tout d'abord, la construction de notre foyer rural dont l'inauguration a eu lieu le 06 janvier 1979.

Ensuite, la création du SIVOM du Bois Tison qui marquait le début d'un travail en commun entre les communes de Bois l'Evêque et Bois d'Ennebourg.

Enfin la construction de notre école à son emplacement actuel.
Toutes ces structures ont permis de développer notre village comme nous le connaissons aujourd'hui.

Henri CABOT est décédé lors du confinement strict, ce qui nous a empêché, ainsi qu'aux personnes qui le souhaitaient, de lui rendre un hommage à la hauteur de ce qu'il a fait pour notre commune. Nous sommes de tout cœur avec toute sa famille dans cette période difficile.

Nous vous proposons, dés que le contexte sanitaire nous le permettra, de nous retrouver, pour ceux qui le souhaitent, afin de lui rendre un dernier hommage.

Décès de André RAULT

Monsieur André RAULT est décédé le 15/07/2020 à son domicile. La famille RAULT est une des plus vieille famille dans notre village présente depuis plusieurs générations. Agriculteur de son métier, natif de Bois d'Ennebourg où il a toujours vécu, il était une des mémoires de notre village. Il connaissait chaque recoin, chaque histoire de notre commune.

Ancien combattant de la guerre d'Algérie, il a été porte drapeaux de Bois d'Ennebourg pendant 30 ans, médaille que nous lui avions remise le 11 Novembre 2019. André Rault était bien connu par les habitants, preuve en a été le jour de la cérémonie d'adieu où l'église de notre village était bondée, tout en respectant les gestes barrières ainsi que la distanciation, c'est pour cela qu'il y avait aussi beaucoup de monde à l'extérieur.

Nous avons une pensée à sa famille en ces moments pénibles où on perd un être cher.

Bien vivre ensemble

Chères habitantes, chers habitants,
Lors des permanences, nous recevons souvent des plaintes, d'ordre divers, relatives à des différents de voisinage. Pour que notre village reste un lieu où il fait bon vivre, il nous semble utile de rappeler ci-dessous un certain nombre de règles visant à éviter les conflits et le recours aux sanctions.

Dans tous les cas, il nous semble souhaitable de privilégier le dialogue

Horaires de tonte et de bricolage

Les horaires de tontes et de bricolage sont les suivants:

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
- Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00
- Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

En dehors de ces horaires, merci de respecter la tranquillité de vos voisins.

Nuisances animaux

Nous sommes tous attachés à nos animaux de compagnie. Néanmoins, la possession d'un animal entraîne des responsabilités.
Ne les laissez pas divaguer ou troubler la tranquillité du voisinage

Brûlage

Le brûlage des déchets, y compris des déchets végétaux, est interdit par le règlement sanitaire départemental.
Les déchets végétaux doivent être évacués en déchetterie. Les habitants de Bois d'Ennebourg ont accès à l'ensemble des déchetteries de l'agglomération rouennaise.

Fêtes et soirées

Durant la période estivale, les gendarmes ont été appelés plusieurs fois pour tapage nocturne, donnant lieu à des verbalisations.
Là encore nous pensons préférable de privilégier le dialogue, du moins dans un premier temps :

- Si vous organisez une soirée, pensez à prévenir vos voisins. Sachez rester raisonnables !
- Si vos voisins se révèlent un peu trop bruyants, faites preuve de tolérance et tentez d'engager le dialogue avant de faire appel aux forces de l'ordre.

Entretien des haies et des bords de route

Vous devez entretenir les haies situées sur votre propriété afin de ne pas déborder sur les parcelles voisines, quelles soient privées ou publiques.
Le bord de route situé devant votre propriété ne vous appartient pas. Il n'est pas envisageable d'y placer des obstacles susceptibles de présenter un danger pour les véhicules en circulation (notamment des blocs de pierre).

Merci à toutes et tous

Comité Communal d'Action Social

Les nouveaux membres du CCAS

L. Soler (Maire), C. Marques (Vice-Présidente), K. Jacquart-Boucher, N. Beaurain, B. Courtois, C. Vallot, B. Renard, G. Cordier et R. Toutain
Dès les nominations des commissions au Conseil Municipal en juin, la nouvelle équipe s'est réunie le 27/07 pour le vote du budget et le 5/09 pour continuer nos actions.

Projets jeunes 2020

Pour la 4ème année de soutien, nous souhaitons continuer à participer aux projets jeunes de la commune pour favoriser leurs insertions sociales et professionnelles vers l'autonomie. Ils devront, sur rendez-vous au (02 35 23 45 20) en laissant un message, se présenter aux permanences des samedis matin avec une lettre de motivation et RIB nominatif.
La rentrée est source de dépenses : abonnements transports, frais d'inscriptions, matériel professionnels, sports… Cette participation de 50€ annuelle sera versée au nom du jeune et n'est pas soumise aux conditions de ressources parentales.
Rendez-vous le samedi 3 octobre-samedi 7 novembre et samedi 5 décembre. Cette action sera renouvelée à la rentrée de septembre 2021.

Présence Verte Téléalarme (Dispositifs de secours domicile)

Équipement d'alerte suite à une perte d'autonomie par accident, par maladie. Ce système n'est pas réservé aux personnes âgées. L'équipe de « Présence Verte » se charge de conseiller, d'installer et d'informer sur les aides financières. Tel 02 32 23 42 90.
Le CCAS continue à participer à hauteur de 5€ mensuel sur facture et prend en charge le surcoût pour l'extension réseau internet nécessaire.

APA Service du Département

Cette aide du Département s'adresse au plus de 60 ans. Les documents d'informations et formulaires de demande sont disponibles en Mairie. Un plan d'aide est rédigé par un professionnel du Département. Tel : 02.35.03.55.55 Sous-Direction de l'Autonomie

Inscription sur Registre des Risques Sanitaires Plan Covid

La Mairie est dans l'obligation de tenir à jour un registre des personnes vulnérables ou fragilisées, pour rester vigilante et venir en aide en cas d'alerte Préfecture (Covid, Plan Blanc, Froid, Canicule…) avec l'aide des services sanitaires. Ce registre reste confidentiel, seul le Préfet peut en faire la demande.
Les personnes concernées sont : les personnes fragilisées par la maladie, ou âgées de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans en invalidité, ou handicapées mineurs ou majeurs. Aucune inscription ne peut se faire sans l' accord de la personne et nous ne pouvons vous y inscrire. Nous insistons sur cette démarche dans le contexte actuel du Covid.
Loi du 30/06/2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées
Décret du 1/09/2004 fixant le mode et la transmission des données en cas de risques sanitaires
Questionnaire à retourner à la Mairie sous enveloppe à l'attention du CCAS en dernière page

Vigilance

L'isolation pour 1 euros des combles ou des planchers est une offre commerciale proposée dans le cadre de la loi POP. Avant tout engagement, vous devez vérifier que l'entreprise est bien habilitée à vous proposer cette offre. Aucun service public n'est à l'origine des sollicitations commerciales par téléphone, courriel ou courrier et visite à domicile. Depuis fin juillet 2020 et la loi du n° 2020-901 du 24/07/2020, le démarchage téléphonique est interdit en matière de rénovation énergétique.
Services habilités à Rouen : ANAH 02.32.18.10.33 ou ADIL 02.32.18.29.05

SIVOM DU BOIS TISON

Qu'est ce que le Sivom ? Le SIVOM est le **S**yndicat **I**ntercommunal à **VO**cations **M**ultiples. Celui du Bois Tison prend en charge la gestion de l'école (locaux et personnels hors enseignants), le Foyer rural (réservation et entretien), la cantine de l'école, la garderie sur les communes de Bois d'Ennebourg et Bois l'Evêque.
Le Sivom est composé de 8 membres :

- Un Président, Stéphane Boucher,
- Un Vice-Président, Stéphane Cavelan,
- 6 conseillers dont les deux maires:
  - ◊ Laurent Soler,
  - ◊ Frédéric Tihi
  - ◊ Gilles Cabot
  - ◊ Sophie Lamme
  - ◊ Bertrand Durand
  - ◊ Céline Tassery

Le SIVOM est joignable au 02.35.23.79.06.

Le budget du Sivom est de 350 000 €, financé à 70% par les deux communes dont 50% au prorata du nombre d'enfants et 50% au prorata du nombre d'habitants.

Face à la situation actuelle, la rentrée scolaire s'est déroulée dans les meilleures conditions grâce notamment à l'implication du personnel du Sivom et des enseignants. Je profite de cet article pour remercier le personnel et les enseignants qui sont restés mobilisés pendant le confinement pour assurer une garderie et une aide aux devoirs, pour les enfants du personnel soignant, et après le confinement lors de la reprise le 11 mai.

Le Sivom a donc investi fortement dans du matériel de protection (masques, gants, thermomètres, etc.), dans les produits désinfectants et de nettoyage, pour répondre à la fréquence augmentée suite à l'apparition du covid 19.

Pour les inscriptions à l'école, nous vous rappelons que la démarche s'effectue dans la commune de résidence. Le Sivom vous apportera les précisions concernant le périscolaire (garderie, cantine, transport scolaire). Concernant la cantine scolaire, la majorité des plats est fabriquée sur place, avec mise en place d'un repas végétarien une fois par semaine.

Des masques à votre disposition….

Comme vous le savez, la Seine-Maritime est de nouveau touchée par une recrudescence de cette épidémie de COVID-19. Il est important de toujours respecter les gestes barrières et de porter un masque ; pour Bois d'Ennebourg, suivant le décret publié en début d'année scolaire à 50 m autour de notre école ainsi que lorsque vous venez en mairie.

Nous avons de nouveau un masque lavable à votre disposition en mairie.

Vous pouvez venir le récupérer lors des permanences, le mardi de 16h à 18h, le vendredi de 10h à 12h ou prenez contact avec nous, si vous ne pouvez pas vous déplacer.

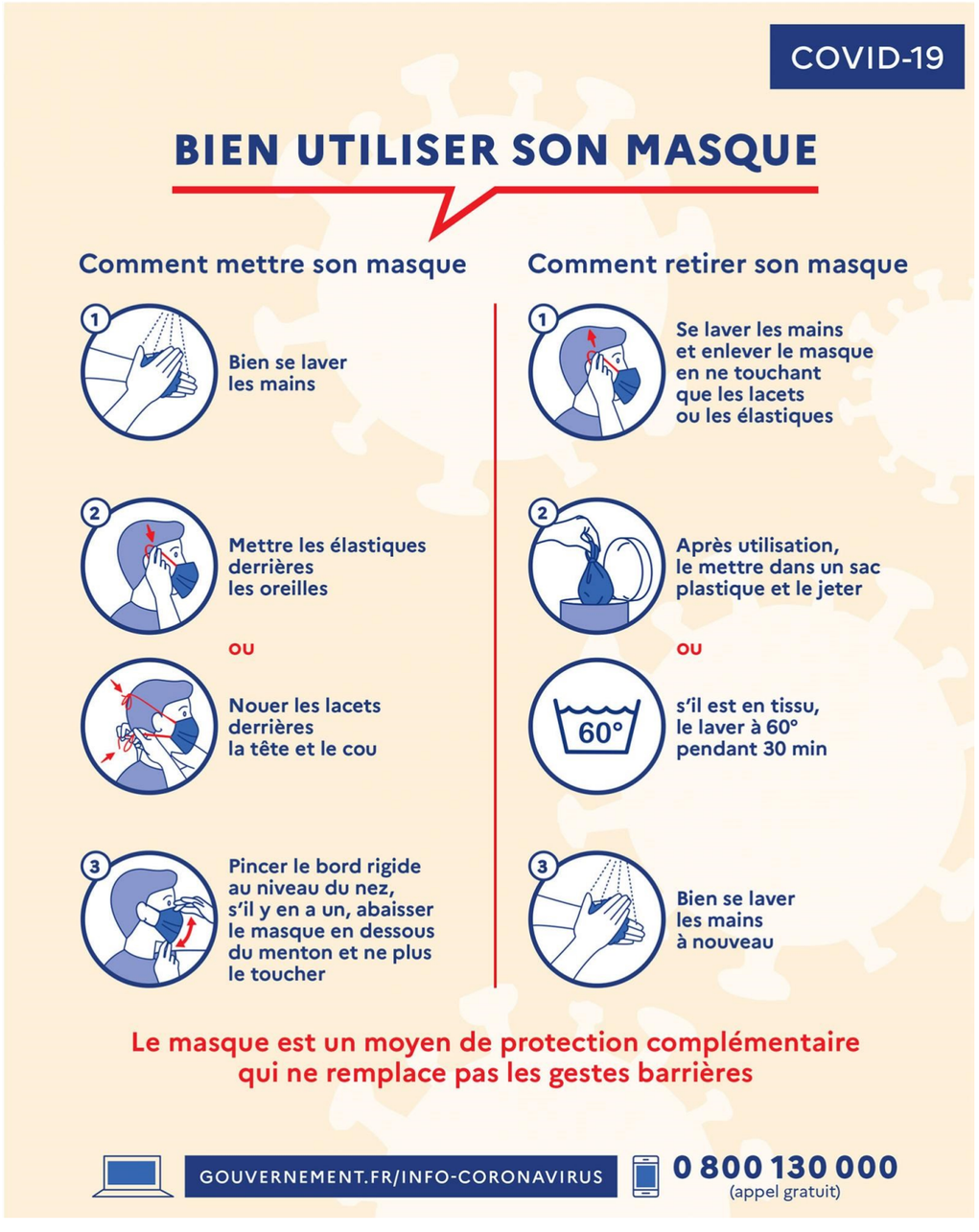

Restons connectés

Pour mieux vous informer, un panneau d'affichage lumineux a été installé au centre du village (en face de la Mairie). Différents messages d'information y sont affichés.
En complément, nous vous proposons une application gratuite sur smartphone qui vous permet de visualiser ces messages directement sur votre téléphone.
Pour installer cette application:

- Rendez-vous sur le PlayStore (Android) ou sur l'AppStore (IPhone)
- Recherchez « My city pocket » (l'application est éditée par ELANCITE)
- Installez puis ouvrez l'application
- Lors de la première utilisation, il est nécessaire de configurer l'application. Pour cela, cliquez sur la roue dentée en bas à gauche de l'écran
- Dans la zone « Sélectionner votre ville », tapez « Bois-d'Ennebourg (76) »
- Validez en cliquant sur OK

L'application fait automatiquement défiler les messages, mais vous pouvez aussi les faire défiler en glissant vers la gauche ou vers la droite.

Rénovation du réseau d'assainissement

Un nouveau poste de refoulement a été installé à l'angle de la rue de l'Église et de l'impasse des Primevères. Il vient en remplacement de l'ancien matériel qui causait de graves dysfonctionnements dans ce quartier. C'est la première étape de restauration du réseau situé sur notre commune.

Enfouissement des lignes Électriques et Téléphoniques

Des travaux d'effacement (mise en souterrain) des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications électroniques ont été réalisés dans notre commune afin de préserver la qualité du cadre de vie et la qualité de l'énergie distribuée aux habitants de la commune.
Ils ont été réalisés avec le concours du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime (SDE76) auprès duquel nous sommes adhérents.
Ce chantier concerne une partie de la rue de la Fondance "Bout de Bas". Des nouveaux transformateurs (2) ont également fait leur apparition : un pour supprimer les lignes HT qui traversaient la plaine le long de la rue de la Grenouillette et l'autre en prévision de la future phase d'enfouissement pour la partie haute de la rue de la Fondance.
Les travaux ont commencé en septembre 2019 et se sont terminés en décembre 2019, ils ont été réalisés par l'entreprise SPIE. Durant ce chantier plus de 3800 mètres linéaires (ml) de câbles ont été enterrés : 1926 ml de câbles électriques (Haute et Basse Tension), 809 ml de câbles d'éclairage public et 1100 ml de câbles de télécommunications électroniques.
Il a également été mis en place 20 mâts d'éclairage public en privilégiant la technique led, ainsi les lanternes posées ne consomment que 70 W, ce qui permet à la commune de maîtriser sa consommation d'énergie.
Le montant total de ce chantier toutes opérations confondues s'élève à 500 355 €.
Le SDE76 a apporté une aide de 353 661 €, reste à la charge de la commune le montant de 146 693 €. La commune a également bénéficié de l'enveloppe d'emprunt du Crédit Agricole, négociée par le SDE76, lui permettant le financement de ces travaux à un taux inférieur à 1 %.

Le Bout de Bas

← Avant

Maintenant →

Association « Villages en Fête »

En dépit d'une année très difficile pour l'association et d'une crise sanitaire sans précédent, la volonté de « Villages en fêtes » d'offrir aux habitants de nos communes des évènements festifs est intacte.
Les membres de l'association ont mis à profit ces mois de repos forcé pour mettre sur pied des projets ambitieux qui devraient voir le jour en 2021 mais pour l'instant, chut….

Lorsque cette crise du Covid 19 fera partie du passé, nous comptons sur votre participation pour retrouver le plaisir de partager des moments de convivialité dans nos deux villages.

Le protocole sanitaire actuel nous permet néanmoins de vous proposer deux dates pour cette fin d'année 2020, tout d'abord le 11 octobre dernier une randonnée au départ de Bois l'Evêque dans le cadre de l'action Octobre Rose puis nous reviendrons vers vous au début du mois de novembre pour une matinée dédiée à la « Petite Reine » avec le soutien de l'association Guidoline.

Convaincus de votre soutien à venir et de votre volonté de voir perdurer la vie festive de nos deux bois, nous vous attendons nombreux !!

A très bientôt L'équipe VEF.

Vie Locale

La commémoration du **8 mai** s'est déroulée dans la plus stricte intimité dans le cadre des directives nationales imposées par les mesures sanitaires actuelles.
Il en sera de même pour celle du **11 novembre**.

Annulation du repas des anciens

Vu la situation sanitaire actuelle, il ne nous semble pas sérieux d'organiser notre repas traditionnel du 11 novembre. Nous étudions des possibilités afin de pouvoir nous rencontrer de nouveau pour des moments festifs. Seul l'évolution de la situation sanitaire nous permettra de savoir comment et quand nous pourrons sereinement réorganiser ces moments que nous attendons tous de pouvoir revivre ensemble.

État Civil

Avis de naissances

Elena GLADEL	17 janvier 2019
Zoé LEROY	25 janvier 2019
Lucy LEFRANS	01 février 2019
Marceau JAMET	06 février 2019
Ariane NOVELLINO	21 avril 2019
Alice GALLIOZ	20 mai 2019
Lilou HENRY	21 juin 2019
Adrien RENARD-BOURBON	01 juillet 2019
Isaiah ROSA	20 août 2019
Romane DAVAINE	21 septembre 2019
Edgar SAILLY	22 décembre 2019
Romy LE GALL	28 janvier 2020
Antoine DUBOS	25 mars 2020
Eléonore LECOUTEUX	10 août 2020

Décès

Edith BLAINVILLE née VOLLEE	07 mai 2019
Robert RAULT	16 juin 2019
Roland GODARD	25 juillet 2019
Françoise RIDEL née THOUIN	01 août 2019
Robert FREGER	26 décembre 2019
Magalie DEVILLERS née GOUELLAIN	13 février 2020
Henri CABOT	11 avril 2020
André RAULT	15 juillet 2020
Gaston VARIN	17 août 2020
Marie-Rose FREGER	19 août 2020

Baptêmes civils

Nolan, Isaël, Pascal BERNIER	8 juin 2019
Nathaël, Francis, Gilles BERNIER	8 juin 2019

Mariages

TOCQUEVILLE Noémie & GUILLET Grégoire	25 juin 2019
ACCARD Rose & CAVALIERI David	07 décembre 2019

Noces d'Or

Marie-Claude et Jean-Pierre BOURDIN	5 octobre 2019
Chantal et Alain DAVRANCHE	6 juillet 2019

↑
M. et Mme Davranche
↓

Les « jeunes mariés » ont rééchangé leurs consentements à la mairie

↑
M. et Mme Bourdin
↓

ATTENTION

Présence de chenilles processionnaires du chêne

Merci de veiller à prendre des précautions

C'est quoi ?

Ces chenilles sont des insectes provenant de larves d'un papillon de nuit. Elles vivent en colonie.
Ces chenilles se rassemblent sur les branches des chênes afin de filer des cocons de soie blanche pour s'y abriter par centaines. Elles se nourrissent essentiellement la nuit où elles dévorent les feuilles de l'arbre.
Elle est de couleur gris-argenté et sa tête est noire et mesure entre 25 et 35 mm.

Quels risques ?

Ses poils urticants contiennent un venin qui est libéré en cas de danger. Ces chenilles ne sautent pas.
Ses poils restent en suspension dans l'air et peuvent être emportés par le vent.
Une réaction allergique peut entraîner des difficultés respiratoires, des maux de gorge, des œdèmes ainsi que des problèmes oculaires.
Les zones de transpiration et les muqueuses sont les plus touchées.
La période à risque s'étale de mai à septembre.

Quelles précautions ?

Porter des vêtements couvrants le corps et la tête.
Ne pas toucher ni s'approcher des chenilles ET **évacuer la zone** en cas de découverte de chenilles.

Que faire en cas de contact ?

Se rincer la peau à l'eau claire
Éviter l'eau chaude qui risque de dissoudre les poils, libérant ainsi le venin
Retirer les poils avec du sparadrap
Ne pas se gratter
Isoler et laver ses vêtements à 60°C minimum
Consulter un médecin en cas d'apparition de rougeurs

Chenilles processionnaires

Dans le cadre de la lutte contre cet envahissement, nous avons pris la décision, cette année, face à l'urgence de la situation de faire traiter les arbres de la commune. Vu la prolifération affolante de ces chenilles, nous avons également traité ceux portés à notre connaissance et situés chez les particuliers. Malheureusement, ce traitement doit être suivi sur plusieurs années.

Pour les années à venir la commune ne pourra pas supporter l'intégralité des coûts. Nous proposons aux particuliers qui ont des chênes touchés par ces chenilles sur leur propriété de **se manifester auprès de la mairie avant le mois de mars 2021**. cela permettrait de recenser les lieux à traiter. La mairie servirait d'intermédiaire pour la négociation d'un tarif groupé. Chaque traitement sur un domaine privé sera à la charge du propriétaire.

A titre d'exemple, cette année le traitement d'un arbre seul coutait environ 1200€. Alors que nous avons pu traiter une vingtaine d'arbres pour un coût global de 5700€.

Il est important de traiter le plus grand nombre d'arbres afin d'endiguer ce fléau.

Informations complémentaires:
Le traitement utilisé est réalisé par atomisation d'un phytosanitaire biologique BT kurtstaki, sérotype 3a3b (bactérie : Bacillus thuringiensis). Il s'agit d'un biocide qui permet de réduire l'impact sur les autres insectes.
Les seuls prédateurs, connus à ce jour, sont les mésanges et les chauve-souris. Il existe des nichoirs pour mésanges que nous pouvons installer, individuellement, afin de faire revenir en nombre ces oiseaux chez nous.

Aide pour investigations en vue de la recherche de cavités souterraines

Lors du conseil du 4 novembre 2019, conforté par le conseil du 14 septembre 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la possibilité de subventionner, à hauteur de 40% de la facture HT, avec un maximum de 3000 €, la recherche de cavités souterraines si l'indice impacte une habitation.

Différentes règles ont été décidées :

- Constitution d'une association si l'indice touche plusieurs habitations afin que chaque habitant prenne conscience du travail à faire pour lever un indice mais aussi que chacun soit au courant de la realite de cette cavité ou non.
- Plusieurs devis sont à fournir.
- Faire appel à des entreprises reconnues par les services du département, qui eux-mêmes peuvent apporter une subvention à hauteur de 40%.

Pour toute demande ou questionnement, n'hésitez pas à nous contacter.